

## LE PUBLICISTE.

DUODI 12 Pluviôse, an VIII.

1<sup>er</sup> février, 1800

Texte de la note de Talleyrand-Périgord, en réponse à la première du lord Grenville. — Réponse du lord Grenville à la note de Talleyrand-Périgord. — Débats du parlement d'Angleterre. — Arrivée du général Augereau à la Haye. — Mort du général Washington. — Déroute des rebelles dans le département de l'Orne. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les lois & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n<sup>o</sup>. 423, butte des Moulins, à Paris.

## TURQUIE.

De Constantinople, le 21 novembre (30 frimaire).

Rhoil-Offendi, ci-devant envoyé de la Porte à Vienne, a été décapité à l'isle de Rhodes, où il étoit d'intelligence avec les Français.

Le lieutenant du grand-visir, ou Caimacas, a été déposé, le 6 du courant, comme incapable de remplir ses fonctions.

Le général anglais, Keller, arrivé ici des Dardanelles, doit partir dans huit jours avec son état-major pour se rendre au camp du grand-visir.

Les nouvelles de Syrie sont très-alarmantes. On craint que les hostilités n'éclatent bientôt entre le grand-visir & Dgezzar-pacha. Le général français Kleber est posté, avec 12,000 hommes, près Gaza, & entretient, dit-on, des intelligences avec plusieurs personnes en places. Aussi y en a-t-il un grand nombre de suspectées.

## AUTRICHE.

De Vienne, le 16 janvier (26 nivôse).

Notre cour ne paroît pas voir sans inquiétude Bonaparte à la tête du gouvernement français, & ne regarde point comme une bravade la promesse qu'il a faite aux généraux de nouvelles conquêtes en Italie & en Allemagne; aussi ne néglige-t-elle aucun moyen pour mettre ses armées sur un pied formidable.

S'il faut en croire des lettres de Strasbourg & de Cracovie, il a été ajouté aux 3000 hommes de troupes russes actuellement en marche, un nouveau corps de 3000 hommes qui doit joindre le premier, pour renforcer l'armée du général Suwarow.

Nous apprenons de Munich, que le colonel bavarois Riedel est parti pour se rendre au quartier-général à Prague, où il va de nouveau régler la marche des troupes russes en Bavière.

## ANGLETERRE.

De Londres, le 22 janvier (2 pluviôse).

Chambre des Pairs. — Séance du 1<sup>er</sup> pluviôse.

Lord Grenville annonce que le lendemain il communiquera à la chambre, de la part de sa majesté, un sujet d'une haute importance.

Le duc de Norfolk dit que le sentiment profond de son devoir le détermine à demander que la correspondance relative aux dernières ouvertures de paix faites par la France, soient mises sous les yeux de la chambre; & qu'en conséquence il desire connoître la nature du sujet qu'on vient d'annoncer. Il retire ensuite sa motion, d'après les observations faites par lord Grenville, que le règlement de la chambre l'empêche de donner l'explication que demande le noble lord.

Chambre des Communes. — Séance du 1<sup>er</sup> pluviôse.

L'orateur annonce à la chambre qu'il a reçu une lettre de son altesse royale le duc d'York, qui écrit qu'il a transmis les remerciemens de la chambre à sir Ralph Abercromby, ainsi qu'aux officiers & soldats qui ont servi sous lui au Helder, & qu'ils les ont reçus comme le témoignage le plus honorable de leurs services.

M. Shéridan dit que son intention est de soumettre à la chambre une motion relative à la dernière expédition de Hollande; qu'il se propose aussi de demander que les membres de la chambre soient convoqués expressément pour le jour où sa motion seroit discutée; qu'il suppose que les ministres de sa majesté ne s'opposeroient pas à cette mesure; qu'en conséquence il desire qu'on désigne le 3 février (14 pluviôse).

Le chancelier de l'échiquier répond qu'il n'a personnellement rien à objecter à la convocation proposée, mais qu'il ne conçoit pas la nécessité d'une pareille mesure; que ceux qui sont disposés à remplir leur devoir de membres du parlement se croiront plus particulièrement obligés à suivre une discussion aussi importante; que si néanmoins on est dans l'intention de proposer une convocation expresse, il demandera au moins à faire quelques observations; qu'il sait que beaucoup de membres ont une grande répugnance pour cette mesure; que pour lui il a toujours désiré de voir la chambre remplie, & qu'il le desire d'autant plus ardemment qu'il a lui-même à communiquer à la chambre une affaire digne de toute son attente; qu'il se propose de lui faire part demain, au nom de sa majesté, des ouver-

tures de paix faites dernièrement par la France ; que son intention est de demander que le message de sa majesté soit pris en considération, lundi prochain 5 février (14 pluviôse).

M. Thierney est d'un avis contraire. Il observe que, depuis qu'il est membre du parlement, les séances ont toujours été peu nombreuses ; il appuie la demande de M. Sheridan.

M. Abbott demande le compte du revenu ordinaire & des ressources extraordinaires qui constituent le revenu public du royaume pour l'année 1800, en distinguant l'Angleterre de l'Ecosse, &c.

Le chancelier de l'échiquier ne s'oppose point à la motion ; mais il pense qu'un compte de cette importance ne peut être fait à la hâte.

M. Thierney demande que l'on mette sous les yeux de la chambre un compte qui fasse voir l'emploi qu'on a fait de l'argent levé pendant les dernières sessions, par la voie de l'emprunt sur les billets de l'échiquier : un compte qui montre l'emploi de l'argent levé pour le service de l'année 1800. — Le montant de la dette sur les billets de l'échiquier, jusqu'au 5 janvier 1800, en marquant, dans des chapitres différens, les fonds sur lesquels ils étoient hypothéqués, & les sommes destinées à l'échiquier à les acquitter. — Le produit total des taxes de l'Angleterre pour l'année qui doit finir le 5 avril 1800, en distinguant le montant des taxes assises par la commission du commerce. — Le montant du revenu & des charges sur les fonds consolidés, au 5 janvier 1800. — Le compte de l'emploi de l'argent accordé par l'acte des trois millions. — Le montant total de l'argent levé pour la guerre, en 1798, & le montant des droits d'importation & d'exportation, de tonnage, &c. — Le compte de l'emploi de la somme de deux millions cinq cent mille livres sterling, pour l'extraordinaire de l'armée. — Le montant des droits sur la dreche. — Le montant des avances faites par la banque au gouvernement.

Toutes ces motions sont adoptées. La chambre s'ajourne au lendemain.

*Texte de la note du ministre des relations extérieures, en réponse à la première note de lord Grenville.*

La note officielle, en date du 14 nivôse, an 8, adressée par le ministre de S. M. britannique, ayant été mise sous les yeux du premier consul de la république française, il a remarqué, avec surprise, qu'elle reposoit sur une opinion qui n'est point exacte, relativement à l'origine & aux conséquences de la guerre actuelle. Bien loin que ce soit la France qui l'ait provoquée, on se rappelle que dès le principe de sa révolution elle avoit solennellement proclamé son amour pour la paix, son éloignement pour les conquêtes, son respect pour l'indépendance de tous les gouvernemens, & il n'est pas douteux, qu'occupée alors & sans partage de ses affaires intérieures, elle eut évité de prendre part à celles de l'Europe, & fut demeurée fidelle à ses déclarations.

Mais par une disposition opposée, aussi-tôt que la révolution française eut éclaté, l'Europe presque entière se liguait pour la détruire. L'agression fut réelle long-tems avant d'être publique. On excita les résistances intérieures, on accueillit les opposans, on toléra leur réunion armée, on favorisa leurs complots secrets, on empuya leurs déclamations extravagantes, on ouïrgea la nation française dans la personne de ses agens, & l'Angleterre donna particulié-

rement cet exemple, par le renvoi du ministre accrédité près d'elle. Enfin, la France fut attaquée de fait dans son indépendance, dans son honneur & dans sa sûreté, long-tems avant que la guerre fût déclarée.

Ainsi, c'est aux projets d'asservissement, de dissolution & de démembrément qui ont été préparés contre elle & dont l'exécution a été plusieurs fois tentée & poursuivie, que la France est en droit d'imputer les maux qu'elle a soufferts & ceux qui ont affligé l'Europe. De tels projets, depuis long-tems sans exemples à l'égard d'une aussi puissante nation, ne pouvoient manquer d'amener les plus fatales conséquences.

Assaillie de toute part, la république a dû porter par-tout les efforts de sa défensive, & ce n'est que pour le maintien de sa propre indépendance, qu'elle a fait usages des moyens qui étoient dans sa puissance & dans le courage de ses citoyens. Tant qu'elle a vu que les ennemis s'obstinoient à méconnoître ses droits, elle n'a compté que sur l'énergie de sa résistance ; mais aussi-tôt qu'ils ont dû renoncer à l'espoir de l'envahir, elle a cherché des moyens de rapprochement, elle a manifesté des intentions de paix ; & si elles n'ont point toujours été efficaces, si au milieu des crises intérieures que la révolution & la guerre ont successivement amenées, les précédens dépositaires de l'autorité exécutive en France n'ont pas toujours montré autant de modération que la nation elle-même a déployé de courage, il faut en accuser sur-tout l'acharnement funeste avec lequel les ressources de l'Angleterre ont été prodiguées pour consommer la ruine de la France.

Mais si les vœux de sa majesté britannique, comme elle en donne l'assurance, d'accord avec ceux de la république française, sont pour le rétablissement de la paix, pourquoi, au lieu d'essayer l'apologie de la guerre, ne pas mettre son soin à la terminer ; & quel obstacle peut empêcher un rapprochement dont l'utilité est commune & sentie, sur-tout quand le premier consul de la république française a personnellement donné tant de preuves de son empressement à mettre un terme aux calamités de la guerre & de sa disposition à maintenir l'observation rigide des traités enclous.

Le premier consul de la république française ne pouvoit pas douter que sa majesté britannique ne reconnût le droit des nations à choisir la forme de leur gouvernement, puisque c'est de l'exercice de ce droit qu'elle tient la couronne ; mais il n'a pu comprendre comment, à côté de ce principe fondamental, & sur lequel repose l'existence des sociétés politiques, le ministre de sa majesté a pu placer des insinuations par lesquelles il tend à s'immiscer aux affaires intérieures de la république, & qui ne sont pas moins injurieuses pour la nation française & pour son gouvernement que ne seroient pour l'Angleterre & pour sa majesté une sorte de provocation vers le régime républicain dont l'Angleterre adopta les formes au milieu du siècle dernier, ou une exhortation à rappeler au trône cette famille que la naissance y avoit placée, & qu'une révolution en a fait descendre.

Si, à des époques peu éloignées, & quand le système constitutif de la république ne représentoit ni la force ni la solidité qu'il renferme aujourd'hui, S. M. britannique crut pouvoit provoquer elle-même un rapprochement & des conférences de paix, comment ne seroit-elle pas empressée de renouer des négociations auxquelles l'état présent & ré-

épiroque des affaires promet une marche prompte ? De toutes parts la voix des peuples & de l'humanité implore la fin d'une guerre marquée déjà par de si grands désastres, & dont la prolongation menace l'Europe d'un ébranlement universel & de maux sans remèdes. C'est donc pour arrêter le cours de ces calamités, ou afin que leurs terribles conséquences ne soient reprochées qu'à ceux qui les auroient provoquées, que le premier consul de la république française propose de mettre sur-le-champ un terme aux hostilités en convenant d'une suspension d'armes, & en nommant immédiatement de part & d'autre des plénipotentiaires qui se rendroient à Dunkerque ou dans toute autre ville non moins avantageusement située pour la rapidité des communications respectives, & qui travailleroient sans aucun retard au rétablissement de la paix & de la bonne amitié entre la république française & l'Angleterre.

Le premier consul offre, à cet égard, de donner les passe-ports qui seroient nécessaires.

*Réponse de lord Grenville à la note précédente.*

La note officielle transmise par le ministre des affaires étrangères en France & reçue par le sous-signé, le 18 du courant, a été mise sous les yeux du roi.

Sa majesté ne peut s'empêcher d'exprimer l'impression qu'elle a ressentie en observant dans cette note que les agressions non provoquées de la France, seules causes de origine de cette guerre, sont systématiquement défendues par ceux qui la gouvernent actuellement, sous les mêmes prétextes injurieux par lesquels on tenta originairement de les déguiser. Sa majesté n'entrera pas dans la réfutation d'allégations qui ne sont pas généralement développées, & qui (autant qu'elles ont trait à la conduite de sa majesté) sont non-seulement en elles-mêmes entièrement dénuées de fondement, mais également contredites & par l'évidence intérieure des événements auxquels ils ont rapport, & par le témoignage formel (donné dans le tems) par le gouvernement de France lui-même.

A l'égard de l'objet de la note, sa majesté ne peut que se référer à la réponse qu'elle a déjà donnée. Elle expose sans réserve les obstacles qui, dans son jugement, ôtent, pour le moment présent, tout espoir des avantages que l'on pourroit tirer d'une négociation; tous les motifs qu'on met en avant pour traiter; & sur lesquels on appuie, avec tant de confiance, dans la note française, les dispositions personnelles que l'on dit prévaloir pour la conclusion de la paix, & pour la future observation des traités; le pouvoir d'assurer l'effet de ces dispositions que l'on suppose exister, la solidité & la consistance du système nouvellement établi, après une si rapide succession de révolution, toutes ces choses sont des points qui ne peuvent être connus qu'après l'épreuve à laquelle sa majesté s'en est déjà rapportée, le résultat de l'expérience & l'évidence des faits.

Dans ce sentiment de sincérité & de franchise que sa sollicitude pour le rétablissement indispensablement requis de la paix, sa majesté a indiqué à la France le moyen le plus sûr & le plus prompt d'atteindre ce but. Mais elle a déclaré dans des termes également explicites, & avec la même sincérité qu'elle n'a aucun desir de prescrire à une nation étrangère la forme de son gouvernement, qu'elle ne songe qu'à la sûreté de ses propres états & de l'Europe, & qu'au moment où, dans son jugement, il pourra être suffisamment pourvu de quelque manière que ce soit à cet objet essentiel,

il sera empressé de concerter avec ses alliés le moyen d'une négociation immédiate & commune pour le rétablissement de la tranquillité générale.

Sa majesté adhère fermement à ces déclarations, & ce n'est que sur les bases ainsi établies, que ce qu'elle croit devoir à la sûreté de ses sujets, lui permettra de renoncer à ce système de défense vigoureuse, auquel, sous la faveur de la Providence, ses royaumes doivent la sécurité des biens dont maintenant ils jouissent. *Signé, GRENVILLE.*

*Downing-Street, le 20 janvier 1800.*

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De PARIS, le 9 pluviôse.*

Presque toutes les troupes qui étoient à Paris en sont parties pour aller, dans l'Ouest, augmenter les forces du général Brune. On prétend que sur l'observation de quelqu'un qui ne trouvoit pas prudent de dégarnir ainsi la capitale, le consul Bonaparte a répondu :

« Vous comptez donc pour rien les 40,000 gardes nationales de Paris qui, sous mes ordres, vaudroient bien les malveillans, quelques choses que ceux-ci voulessent entreprendre ? Oubliez-vous d'ailleurs les invalides, qui retrouveroient encore de la force & de la vigueur, s'il falloit de nouveau faire un appel à leur courage ? »

Cette confiance honore le gouvernement; elle est l'effet & le gage de la pureté de ses intentions. Il se présente à ses concitoyens comme il se présentera à la postérité, environné seulement de ses actes, protégé par le bien qu'il fait, & les vœux qu'on lui connoit. Sa force est infinie; car il n'a pas besoin pour se défendre: ramenée à sa véritable destination, elle est toute consacrée à l'ordre, à la conservation, à la tranquillité publique.

— On croit que c'est vers la fin de cette décade que se feront les nominations aux préfetures. Malgré les bruits & les désignations qu'on a répandus, il n'y en a encore aucune de faite.

— C'est le décadé prochain que la présentation des derniers drapeaux apportés d'Egypte doit se faire devant le ministre de la guerre, à l'hôtel & dans l'ancienne chapelle des Invalides.

— « Bonaparte croyant, dit un de nos journaux, que le palais qu'on lui prépare seroit plutôt en état de le recevoir, vouloit en prendre possession le 2 pluviôse. Le citoyen Bénézech lui répondit que tout ne pouvoit être prêt, & le pria d'observer que ce jour correspondoit au 21 janvier. Je vous remercie de m'avoir fait faire cette observation, lui répondit avec sensibilité le premier consul; je n'eusse point entré ce jour-là aux Tuileries ».

— Carnot a été rendre visite au premier consul & en a été très-bien accueilli.

— Le général polonais Kniazewicz est parti de Paris pour se rendre à Phalsbourg, où il va prendre le commandement de la nouvelle légion polonaise.

— La salle du théâtre Français est pleine toutes les fois que la citoyenne Contat joue. Le public a paru lui savoir beaucoup de gré hier d'avoir pris le rôle, nouveau pour elle, de *la Belle Fermière*; elle y a été ce qu'elle est dans ses anciens rôles.

— Le ministre de l'intérieur fait faire un travail qui doit lui présenter les noms des savans, des hommes de lettres, des artistes qui ont le plus de droits au secours de la justice & de la bienfaisance nationale, & qui ont aussi le plus besoin.

— Les professeurs de l'école centrale du département de l'Indre ont adressé au citoyen Bertholet, membre de l'institut, une somme qu'ils le prient de faire passer à l'infortuné Dolomieu.

— Ouvrard, fournisseur de la marine, a échappé au mandat d'arrêt lancé contre lui.

— Jules-César-Auguste Thélot, chef de chouans, condamné à mort par le conseil de guerre de la 15<sup>e</sup>. division militaire, a été exécuté, le 9 pluviôse, à Versailles.

— Une lettre de Bordeaux, arrivée à l'instant, annonce la mort de Washington. . . . Il est mort cet illustre fondateur de la liberté moderne, ce premier chef d'un peuple libre, ce premier défenseur du dogme de l'indépendance & de la souveraineté des nations! Il est mort, & aussi-tôt le sénat s'est ajourné à la nouvelle de cette calamité nationale; un deuil universel a été ordonné en Amérique, & n'avoit pas besoin de l'être. . . . Il existe encore quelque part un culte d'estime, de mémoire, d'impérissable reconnaissance. Heureux les grands hommes à qui il est donné de servir une patrie libre; qui n'est ni injuste, ni ingrate! Heureux ce héros & ce sage, qui n'a survécu ni à sa gloire, ni à l'amour de ses concitoyens! qui a quitté volontairement la magistrature suprême! qui a vu commencer & finir une révolution; qui a rendu son pays indépendant, & qui le voit heureux avant de mourir; qui laisse enfin sa statue debout, entourée d'un concert de regrets & d'hommages, dans lequel sont venus se perdre, il y a quelques années, & sans même se faire entendre, quelques murmures de l'intrigue & de l'envie!

Les commissaires américains, dont on apprend par le même courrier l'arrivée à la Corogne, trouveront sans doute quelque consolation à venir pleurer Washington chez un peuple digne de sentir une pareille perte. Ils verront parmi nous tous les amis de la liberté couverts d'un deuil fraternel.

— Les prêtres enfermés au fort du Hâ, à Bordeaux, ont suivi l'exemple de ceux qui étoient détenus aux Orphelines, dans la même commune: ils ont fait la déclaration de *fidélité à la constitution*. Un seul s'y est refusé.

— Une de nos feuilles périodiques a relevé avec esprit et justesse, l'expression très-inappropriée que plusieurs journaux avoient employées en parlant de *l'approbation donnée* par le gouvernement français à la révolution helvétique. Le gouvernement français n'a sûrement exprimé rien de pareil, car toutes les lettres de Suisse parlent sur-tout du bonheur de recouvrer leur indépendance, & de la preuve qui vient de leur en être donnée, en n'exerçant aucune espèce d'influence sur ce qui s'est passé chez eux.

— Le cabinet de Saint-James est furieux contre les citoyens chefs de chouans qui se sont soumis aux lois de la république.

*Lefebvre, général de division, commandant en chef la 15<sup>e</sup>. et 17<sup>e</sup>. division, au citoyen Bonaparte, premier consul.*

Paris, le 8 pluviôse an 8.

Citoyen consul, je reçois à l'instant une dépêche du général Camberlac; il m'apprend qu'après avoir opéré sa jonction avec le général Merle & combiné leurs mouvemens, ils sont enfin parvenus à joindre les chouans. Le combat a

commencé près de Mortagne, & n'a fini qu'à une lieue au-delà de la Mesle-sur-Sarthe. Jamais déroute ne fut plus complète que celle de ces brigands; le nombre des morts & des blessés est très-considérable; on ne voit sur toute la route que des cadavres, des fusils, des caisses & des tambours. Les deux généraux se sont remis aujourd'hui de très-grand matin à la poursuite des brigands, & ne les quitteront qu'après les avoir entièrement exterminés.

Tous ceux qui ont été pris ont été fusillés sur-le-champ. Nous avons quelques blessés. Je compte recevoir incessamment un rapport plus détaillé sur cette intéressante affaire, que je m'empresse de vous transmettre. Les généraux Camberlac & Merle ont déployé la plus grande activité, & ont été parfaitement secondés par nos braves troupes que des chemins & un tems affreux n'ont pu décourager; l'adjudant-général Douneveau s'est aussi trouvé à cette rencontre & y a pris part.

Signé, LEFEBVRE.

#### TRIBUNAT.

Séance du 11 pluviôse.

Portier fait un rapport sur le projet de loi tendant à accorder aux échangeistes & engagistes un nouveau délai de trois mois. Après avoir rappelé les motifs énoncés en faveur du projet de loi, par les orateurs du gouvernement, Portier ajoute que, s'il est toujours fâcheux d'accorder de ces sortes de délai, celui-ci peut être justifié par les circonstances où la république s'est trouvée; d'ailleurs il sera fatal; il influera d'une manière heureuse sur les finances publiques, & fournira de nouveaux moyens au gouvernement pour atteindre au but qu'il se propose pour le bien public; la liste des émigrés sera close; la tranquillité rétablie au-dedans, & au-dehors la paix assurée ou la guerre continuée avec la vigueur nécessaire pour conquérir la paix; mais que les échangeistes & engagistes soient bien convaincus que ce délai sera le dernier. La commission propose de voter pour le projet.

Le tribunal va aux voix sans discussion; il émet à l'unanimité son vœu pour le projet. Le nombre des votans est de 86. Portier, Sédillez & Lecointre-Puyravaux porteront le vœu du tribunal au corps législatif.

#### CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 11 pluviôse.

Les citoyens Arrigny, Devisme & Badinier, nouvellement élus membres du corps législatif, font la promesse de fidélité à la constitution.

On procède au dernier tour de scrutin pour l'élection d'un candidat à présenter au sénat conservateur. Sur 286 votans, le citoyen Tronchet a réuni 115 suffrages, & le citoyen Dupuy, membre du corps législatif, 162; en conséquence, le citoyen Dupuy, sera proposé comme candidat au sénat conservateur.

La séance est ajournée à après-demain.

Bourse du 11 pluviôse.

Rente provisoire, 9 fr. 50 c. — Tiers consol., 18 fr. 30 c. — Bons  $\frac{3}{4}$ , 1 fr. 4 c. — Bons  $\frac{3}{4}$ , 00 — Bons  $\frac{1}{4}$ , 0 fr. 00 c. — Bons d'arrérage, 85 f. 25 c. — Bons pour l'an 8, 65 fr.